



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 23206

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation à propos de l'action développée par le mouvement Slow Food, au moment où l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) vient de rendre une étude nuancée quant aux vertus nutritionnelles et alimentaires des produits biologiques. Né en Italie en 1989 et par opposition au développement du fast-food, Slow Food défend notamment la biodiversité en prévenant la disparition de produits ou de savoir-faire menacés. Ce mouvement a également mis en place des laboratoires du goût et développé en Italie des mastères et une université internationale du goût. Un centre didactique du goût et de l'éducation sensorielle pour former les maîtres est également prévu dans la région de la Toscane et doit trouver ultérieurement un relais en France. Elle souhaiterait connaître le positionnement du Gouvernement sur de telles initiatives émergeant de la société civile et connaître les soutiens que les pouvoirs publics ont l'intention d'apporter à ce mouvement.

Texte de la réponse

Les objectifs de défense des produits authentiques et du goût passant par le soutien d'un certain type de production et de transformation des produits agricoles sont des objectifs que partagent les pouvoirs publics. Pour sa part, le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation étudie l'ouverture, à Reims, d'une université française du goût et de la gastronomie, dans le cadre du plan de revitalisation du secteur de la restauration. Les études pluridisciplinaires, rassemblant historiens, chercheurs, oenologues, sociologues, diététiciens et médecins, devraient mener à l'obtention d'un diplôme de troisième cycle internationalement reconnu.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23206

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6172

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9461